

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2018

INTERDICTION PÊCHE ÉLECTRIQUE - (N° 715)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE UNIQUE

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Dénonce les accords internationaux favorisant les pays ne respectant pas la préservation des fonds marins. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La Chine est de loin la première nation du monde en matière de pêche industrielle. Il convient d'adjoindre une réflexion sur la concurrence internationale à un texte qui cerne parfaitement les dangers de certains progrès techniques pour la mer.